

PIECES A FOURNIR POUR UN PACS

- Extrait avec filiation (copie intégrale) des actes de naissance des futurs partenaires (datant de moins de 3 mois)
- Pièces d'identité des futurs partenaires en original
- 1 Convention de PACS non signée
- 1 Déclaration de PACS non signée

- ❖ En cas de veuvage d'un ou des futurs époux :
 - Acte de décès du précédent conjoint

- ❖ En cas d'un précédent mariage d'un ou des futurs époux :
 - Copie du jugement de divorce

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRE :

- Profession des deux partenaires
- Nombre d'enfants en commun